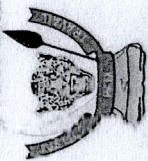


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 108/2023

A LA SOCIETE NEW GLOBAL BUSINESS COMPANY

Après avoir reçu le contrat n°ED/S/04/PM/CGIG/2020, conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de francs congolais deux cent treize millions six cent un mille trois cent nonante quatre, vingt-neuf centimes (CDF 213 601 394,29) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais un million quatre cent nonante cinq mille deux cent neuf, septante six centimes (CDF 1 495 209,76).

Fait à Kinshasa, le 28/06/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

